

22 juillet 2022

Accord cadre n° 2020P000E01168

Marché subséquent n°4

« Compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens » des Programmes Européens en Nouvelle-Aquitaine FEDER-FSE FEADER FEAMP 2014/2020

Évaluation de l'objectif thématique 1 - Recherche et Innovation

Synthèse de l'étape 1





22 juillet 2022

Évaluation de l'objectif thématique 1 - Recherche et Innovation

Synthèse de l'étape 1

Yann Cadiou, Sébastien Guilbert, Karine Lanoix, Aurélien Fichet de Clairfontaine, Vanina Choe, Valentin Mangiavellano, Yvan Meyer

Table des matières

Préambule	1
1 Rappel de la méthodologie	1
1.1 Le champ de l'évaluation	1
1.2 Les objectifs de l'évaluation	1
1.3 Synthèse des outils du mix évaluatif mis en place	1
1.4 Synthèse du bilan des investigations menées à ce jour et difficultés méthodologiques rencontrées	2
2 Données de contexte	5
2.1 État d'avancement de la programmation FEDER Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	5
2.2 État d'avancement et analyses des opérations en lien avec les S3	5
3 Synthèse des résultats par question évaluative	6
3.1 Dans quelle mesure, la politique « compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens » a obtenu les résultats escomptés par les programmes ?	6
3.2 Dans quelle mesure, les interventions du PO FEDER et du PDR FEADER ont-elles contribué à apporter une plus – value à la politique évaluée ?	6
3.3 Comment les effets et impacts du FEDER sont-ils obtenus en matière d'innovation (liens de causalité, logique d'intervention, théorie du changement) ?	7
3.4 Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?	7
3.5 Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis d'atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?	8
3.6 Dans quelle mesure les taux de cofinancement européens fixés à ces dispositifs ont été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?	8
3.7 Dans quelle mesure l'intervention est cohérente avec les autres dispositifs régionaux ou nationaux ?	9
3.8 Quels sont les impacts observés ?	9
4 Les recommandations	10
4.1 Tableau de synthèse des recommandations	10
4.2 Présentation détaillée des recommandations	11

Préambule

Ce document constitue la synthèse du rapport final de l'évaluation de l'impact des fonds européens dans les domaines de la recherche, de l'innovation et du développement économique des PO Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020.

L'évaluation porte plus spécifiquement sur les interventions du FEDER des Programmes Opérationnels (PO) 2014-2020 Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sur la thématique de la « recherche et innovation » (OT 1).

Cette synthèse fait état des résultats d' l'étape 1 de la mission issus des investigations menées dans le cadre de la phase de collecte de la mission d'évaluation, apporte des réponses aux questions évaluatives définies en début de mission, et propose 6 thèmes de recommandation.

Les analyses et conclusions rédigées dans cette synthèse seront étoffées et complétées par les résultats des travaux qui seront menés au cours de l'étape 2 de l'évaluation fin 2022 et début 2023.

Ce document est articulé autour des grandes sections présentées dans le rapport final, permettant ainsi facilement au lecteur de s'y rapporter pour d'éventuels besoins d'approfondissement.

1 Rappel de la méthodologie

1.1 Le champ de l'évaluation

Le champ de l'évaluation d'impact est délimité par les interventions FEDER au titre des axes suivants :

- PO Limousin : OT01 /Axe 1/ PI 1a OS 1.1 ; OT01/Axe 1/ PI1b OS 1.2 et 1.3
- PO Aquitaine : OT01 /Axe 1/ PI 1a OS 1.1 ; OT01/Axe 1/ PI1b OS 1.2
- PO Poitou-Charentes : OT01 /Axe 1/ PI 1a OS 1.a.1 ; OT01/Axe 1/ PI1b OS 1.b.1

Au total, 2 priorités d'investissement sont concernées : PI1a et PI1b.

Concernant le périmètre temporel, s'agissant d'une évaluation portant sur les effets, les travaux se sont centrés sur les **opérations programmées (achevées ou non) au 31/12/2020**.

Par ailleurs, le champ de l'évaluation d'impact porte également sur la contribution du FEADER (3 programmes en région Nouvelle Aquitaine) et du FEAMP (déclinaison du PO national FEAMP en Aquitaine et en Poitou-Charentes) au développement de l'innovation.

1.2 Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation porte sur les interventions du FEDER du Programme Opérationnel 2014-2020 des anciennes régions région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sur la thématique de la « recherche et innovation » (OT 1) et du FEADER au titre des 3 PDR 2014-2020 (Priorité 1 : Transfert de connaissances et innovation) et des mesures régionales du PO national FEAMP 2014-2020.

Au-delà des exigences de réponse aux obligations réglementaires en matière d'évaluation d'impact, elle vise à comprendre la contribution des PO en faveur du développement de la recherche, de l'innovation et du développement économique du territoire sur ces enjeux, tout en apportant des enseignements pour la mise en œuvre de la programmation post-2020.



D'une manière générale, il s'agit de répondre aux questionnements suivants et de répondre aux questions d'évaluation précisées dans le tableau suivant :

- permettre la réalisation d'un bilan physico-financier (quantitatif et qualitatif) des résultats obtenus par la politique évaluée et d'analyser son efficacité au regard des objectifs avancés et des résultats attendus, notamment au regard des cibles définies par le cadre de performance ; l'évaluation doit notamment s'assurer que les programmes sont sur une bonne trajectoire pour atteindre les cibles fixées à 2023 ;
- permettre une analyse des effets produits par les interventions des fonds sur les bénéficiaires et les territoires ;
- analyser, au regard des ressources mobilisées et des résultats obtenus, l'efficacité des programmes (PO et PDR) sur la politique évaluée ;
- rendre compte de la pertinence des objectifs et des actions élaborées au regard des problématiques identifiées et de juger de la cohérence interne entre les objectifs élaborés et les ressources prévues mais également entre objectifs et réalisations produites.
- élaborer des recommandations sur les évolutions à opérer dans la perspective de la prochaine génération de programmes européens 2021/2027. En plus des autres critères d'évaluation précédemment cités, le critère d'utilité mettant en corrélation les résultats produits et les problématiques identifiées permettra de visualiser les actions/activités les plus utiles ;
- apprécier la dynamique de programmation suivant les domaines de spécialisation S3 et en tirer des enseignements pour la prochaine stratégie de spécialisation 2021-2027 ;
- étudier la prise en compte des principes horizontaux au regard des modalités effectivement mises en œuvre dans les projets et mettre en évidence les bonnes pratiques pour permettre des préconisations pour la future programmation.

Tableau 1 *Référentiel d'évaluation*

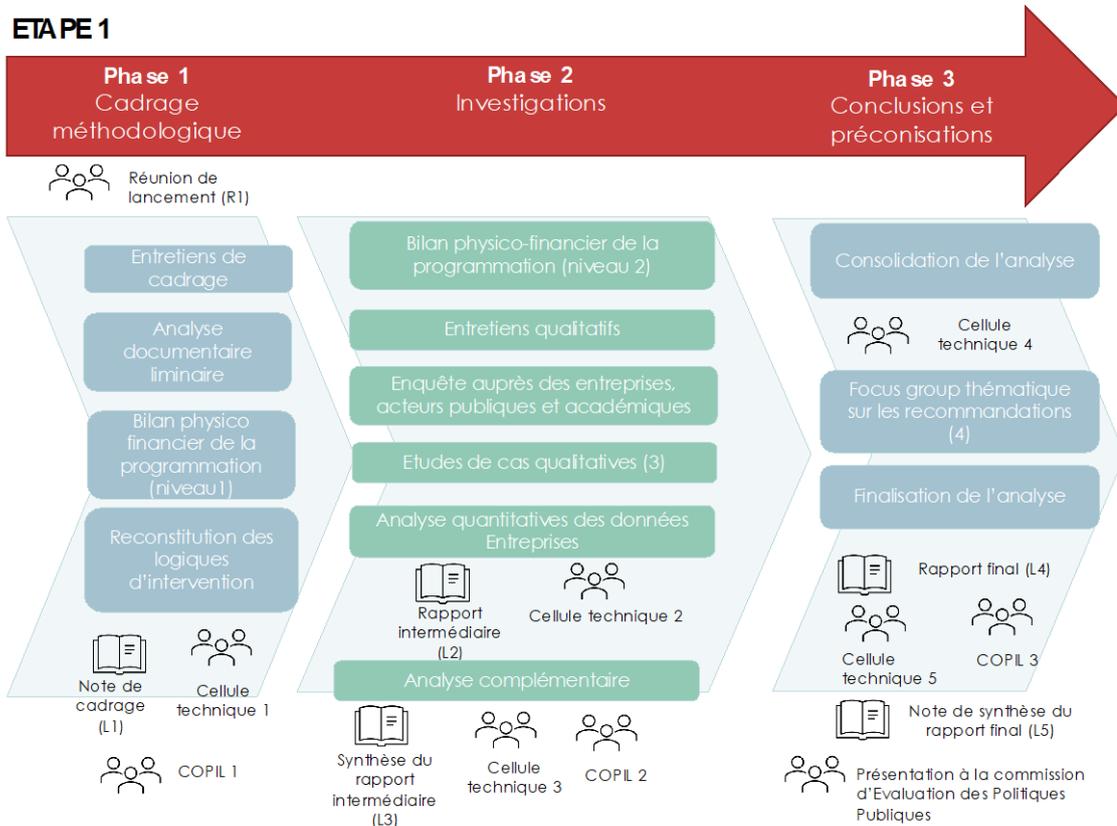
Critères	Référentiel d'évaluation : Questionnement évaluatif
Efficacité	<p>Dans quelle mesure, la politique « compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens » a obtenu les résultats escomptés par les programmes ?</p> <p>Dans quelle mesure, les interventions du PO FEDER et du PDR FEADER ont-elles contribué à apporter une plus – valeur à la politique évaluée ?</p> <p>Comment les effets et impacts du FEDER sont-ils obtenus en matière d'innovation (liens de causalité, logique d'intervention, théorie du changement) ?</p>
Efficience	<p>Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?</p>
Pertinence	<p>Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis d'atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?</p>
Cohérence	<p>Dans quelle mesure les taux de cofinancement européens fixés à ces dispositifs ont été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?</p> <p>Dans quelle mesure l'intervention est cohérente avec les autres dispositifs régionaux ou nationaux ?</p>
Impacts	<p>Dans quelle mesure les interventions du PO FEDER ont-elles contribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité régionale de recherche ? Favoriser la compétitivité des PME TPE par l'amélioration de leurs capacités et de leur environnement en recherche et innovation et notamment dans les Domaines de spécialisation Stratégiques (S3) ? Les domaines de spécialisation sont-ils confirmés ? Existe-t-il d'autres domaines émergents ? <p>Dans quelle mesure les partenariats européens pour l'innovation et la mise en réseaux des acteurs de l'innovation ont-ils contribué à apporter une plus-value aux programmes ?</p> <p>Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales ? Favoriser le renforcement des liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales ?

1.3 Synthèse des outils du mix évaluatif mis en place

Questionnements	Entretiens services instructeurs	Enquête auprès de l'ensemble des responsables des projets dans laboratoires publics bénéficiaires	Enquête exhaustive auprès des entreprises bénéficiaires	Entretiens (12) auprès des interfaces	Analyse doc et données	Analyse avant-Après
<p>Dans quelle mesure, la politique « compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens » a obtenu les résultats escomptés par les programmes ?</p> <p>Dans quelle mesure, les interventions du PO FEDER et du PDR FEADER ont-elles contribué à apporter une plus-value à la politique évaluée ?</p> <p>Comment les effets et impacts du FEDER sont-ils obtenus en matière d'innovation (liens de causalité, logique d'intervention, théorie du changement) ?</p>		+++	+++	+++	+++	
<p>Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?</p>	+++	+++	+++	+++		
<p>Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis d'atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?</p>	+++	++	++	++	+++	
<p>Dans quelle mesure les taux de cofinancement européens fixés à ces dispositifs ont été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?</p> <p>Dans quelle mesure l'intervention est cohérente avec les autres dispositifs régionaux ou nationaux ?</p>	+++	++	++	++		
<p>Dans quelle mesure les interventions du PO FEDER ont-elles contribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité régionale de recherche ? • Favoriser la compétitivité des PME TPE par l'amélioration de leurs capacités et de leur environnement en recherche et innovation et notamment dans les Domaines de spécialisation Stratégiques (S3) ? Les domaines de spécialisation sont-ils confirmés ? Existe-t-il d'autres domaines émergents ? <p>Dans quelle mesure les partenariats européens pour l'innovation et la mise en réseaux des acteurs de l'innovation ont-ils contribué à apporter une plus-value aux programmes ?</p> <p>Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales ? • Favoriser le renforcement des liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales ? 	+	++++	++++	++++	+	++++

1.4 Synthèse du bilan des investigations menées à ce jour et difficultés méthodologiques rencontrées

Une évaluation qui se décompose en 2 étapes :



Une étape 2 qui sera réalisée entre fin 2022 et début 2023 pour réaliser une actualisation des analyses :

ETAPE 2
Entretien de cadrage de l'étape 2 et Note de cadrage
Note de cadrage (Livrable 6)
Actualisation du bilan physico-financier
Analyse des nouvelles opérations
Entretiens qualitatifs ciblés d'une part avec certains représentants de l'AG, soit auprès de certains bénéficiaires (opérations majeures et/ou présentant des évolutions importantes)
Rapport d'actualisation (yc sur la partie Recommandations) avec une valorisation à destination des RAMO
Cellule technique 6
COFIL 4 - Validation du rapport final
Notes de synthèse actualisés (Etapas 1 et 2)

Les investigations suivantes, au titre de l'étape 1, ont été menées :

Tableau 2 Synthèse des outils mobilisés

Outils	Contenu / méthode
Entretiens de cadrage	Agenda : septembre 2021 Tous les entretiens prévus ont été réalisés : <ul style="list-style-type: none"> • le Pôle Europe et la Direction des fonds européens • la sous-Direction FEDER • la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche ; • la direction de la performance industrielle ; • le Service pêche. Méthodologie : entretiens semi-directif (cf. annexe)
Analyses quantitatives des donnée / bilan physico financiers	Agenda : septembre 2021 – en cours Méthodologie détaillée : exploitation de la base de données intégrant l'ensemble des opérations au 30/06/2021 et des RAMOs 2020.
Enquête électronique : recherche publique	Une enquête réalisée sur 5 semaines (du 16/12/2021 au 19/01/2022), avec deux relances. Un échantillon de départ de 158 projets différents aidés. Un nombre de répondants de 57 sur 158 contactés, soit 36,1 % de taux de retour. Un taux de retour par programme opérationnel : <ul style="list-style-type: none"> • Aquitaine : 22,4 % • Limousin : 27,3 % • Poitou-Charentes : 46,1 %
Enquête électronique : recherche en entreprise	Une enquête réalisée sur 5 semaines, (14/12/21 au 18/01/22), avec deux relances. Un échantillon de départ de 106 projets différents aidés. Un nombre de répondants de 45 sur 95 contactés, soit 45,3% de taux de retour. Un taux de retour par programme opérationnel : <ul style="list-style-type: none"> • Aquitaine : 56,7% - 17 répondants • Limousin : 44,4% - 16 répondants • Poitou-Charentes : 34,5% - 10 répondants
Entretiens avec les structures d'interface	12 entretiens réalisés entre fin décembre 2021 et le mois de janvier 2022 100% des structures contactées ont effectué un entretien
Analyse avant-après	Nous avons étudié l'évolution d'indicateurs économiques pour les PME bénéficiaires sur la période 2014 à 2020, sans évaluer si les tendances de croissance ou de régression des indicateurs sont attribuables aux fonds FEDER. Dans un second temps, pour les indicateurs de chiffre d'affaires et d'effectifs ETP, nous avons analysé si les évolutions découlent des impacts des fonds FEDER sur les bénéficiaires en comparant ces indicateurs à un échantillon de plus de 1000 entreprises de taille comparables et intervenant dans des secteurs comparables aussi.
Réunion technique portant sur les pistes de recommandation	Nous avons organisé une réunion d'échange portant sur de premières pistes de recommandations afin d'aboutir à la série de recommandations présentée dans la section 4 du présent document.

Il est à noter que les entretiens de cadrage ont mis en lumière le fait que le FEAMP n'avait pas été mobilisé pour soutenir directement des projets et/ou des dynamiques d'innovation. En effet, il était possible sur 2014-2020 de mobiliser du FEAMP pour des projets d'innovation, mais les spécificités locales n'ont pas permis de mobiliser ce type de soutien. Par ailleurs, la programmation 2014-2020 du FEAMP est très orientée investissement. Compte-tenu de ces éléments, il a été décidé de sortir de l'analyse évaluative le FEAMP.

Concernant le FEADER, les entretiens de cadrage ont mis en évidence que le fond avait été mobilisé avant tout, en matière d'innovation, via le PEI «Programme Européen pour l'Innovation», et notamment le soutien de 7 Groupes Opérationnels (GO) dont les objectifs sont de développer des partenariats entre les acteurs en matière d'innovation : 4 en ex-Aquitaine, 1 en ex-Limousin et 2 en ex-Poitou-Charentes. L'analyse des données de programmation montre qu'à fin 2020, 1,4M€ de FEADER a été engagé à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine (soit 53% de la maquette régionale). Ceci est notamment dû à un démarrage de la programmation tardif sur ce volet (2018-2019). Compte-tenu de l'état d'avancement de la programmation, il a été proposé d'analyser les effets et impacts du FEADER en matière d'innovation au cours de l'étape 2 de la mission. Cela permettra d'analyser les projets issus des GO avec un état d'avancement plus important, utile à l'analyse des effets et impacts.

Aussi, la présente synthèse n'intègre que les analyses au titre des effets et impacts du FEDER en matière d'innovation et uniquement au titre de l'étape 1.

Au regard des taux de programmation et de paiements observés, ainsi que des taux de réponses aux enquêtes, il importe de souligner la prudence à avoir dans l'interprétation des analyses portant sur les résultats et impacts dans la mesure où le périmètre de projet terminés (projets soldés) est seulement de 31 % des projets. Ceci est évidemment à mettre en regard avec des résultats et impacts qui se génèrent en matière de recherche et d'innovation dans des temps longs.

Par ailleurs, les entretiens de cadrage ont mis en lumière que la méthode de quantification des valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultat n'était peut-être pas optimale.

Enfin, si les taux de réponse aux enquêtes mises en place sont satisfaisants, ces enquêtes ne permettent d'appréhender les avis que d'une partie des bénéficiaires.

On rappelle également que l'évaluation prévoit une étape ultérieure, étape 2, permettant d'intégrer une analyse d'un volume plus important de projets réalisés. Cette étape fera l'objet de nouveaux livrables.

2 Données de contexte

2.1 État d'avancement de la programmation FEDER Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Pour l'Objectif thématique 1, les maquettes prévisionnelles de l'ensemble des 3 programmes FEDER / FSE prévoient un total de 527 M€ d'investissements, soutenus par 231 M€ de FEDER.

Des taux de programmation élevés :

- Au 8 décembre 2020, **82 % du coût total et 87 % des crédits UE étaient programmés, avec 428 opérations sélectionnées.**
- Au 31 décembre 2020, les **taux de programmation des montants UE maquetés au titre de l'OT 1 des 3 PO sont supérieurs à 80 %**. Ils oscillent entre 84,5 % (PO Limousin) et 101,1 % (PO Poitou-Charentes). Le taux de programmation du PO Aquitaine est de près de 89 % (cf. Annexe E pour une présentation détaillée des données des trois programmations).

Une évaluation d'impact dont les résultats doivent globalement être nuancés au regard du nombre de projets achevés (136 projets soit 31 % des projets programmés) : **le nombre de projets programmés achevés financièrement au 31 décembre 2020 est de 136 projets sur les 428 projets distincts programmés** (42 projets sont achevés sur le PO Aquitaine, 26 projets sur le PO Limousin, et 68 projets sur le PO Poitou-Charentes).

Un taux d'intervention moyen UE de 45 % (autrement dit contreparties nationales représentent 55 % du montant UE programmé).

Tableau 3 Programmation par PI pour les 2 PO Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

PO	Objectifs spécifiques	Nombre de projets	Coût total (en m€) (1)	UE total programmé (en m€) (2)	Coût moyen par projet (en k€)	UE moyen programmé par projet (en k€)
Aquitaine	PI1a OS01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	96	133,2 m€	63,0 m€	1 388 k€	656 k€
	PI1b OS01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	41	122,6 m€	35,4 m€	2 991 k€	863 k€
	PI1b OS02 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	5	3,6 m€	2,5 m€	725 k€	498 k€
Limousin	PI1a OS01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	21	23,9 m€	12,6 m€	1 139 k€	602 k€
	PI1b OS01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	91	36,1 m€	11,6 m€	397 k€	128 k€
	PI1b OS02 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	5	1,1 m	0,6 m€	225 k€	124 k€
Poitou-Charentes	PI1a OS01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	103	47,4 m€	29,1 m€	460,6 k€	283,4 k€
	PI1b OS01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	64	98,1 m€	59,2 m€	1 583 k€	956 k€

2.2 État d'avancement et analyses des opérations en lien avec les S3

L'analyse de la ventilation des projets par thématique des trois S3 (stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente) indique que **plus de 83 % des projets et 78 % des montants UE programmés sont concentrés dans des thématiques distinctes des S3 respectives.**

Tous les DAS n'ont pas été adressés à la même hauteur d'intensité des financements. Le tableau suivant résume les principaux DAS soutenus dans chacun des 3 PO :

Tableau 4 Synthèse des trois principaux DAS soutenus

Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes
<ul style="list-style-type: none"> Chimie et industrialisation des matériaux Systèmes laser, photonique et imagerie Actions transversales non thématiques en faveur de la recherche-développement-innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Techniques et technologies céramiques et leurs applications Biotechnologies au service de la santé humaine et animale Actions transversales non thématiques en faveur de la recherche-développement-innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Transports performants : réduction de l'empreinte environnementale dans les transports, matériaux durables, écomobilité ; Santé, environnement, qualité alimentaire ; Chimie verte, ressources durables

3 Synthèse des résultats par question évaluative

3.1 Dans quelle mesure, la politique « compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens » a obtenu les résultats escomptés par les programmes ?

- **Il est difficile de porter un jugement global tenant compte du fait que seulement 31 % des projets sont achevés (cf. Etape 2 de la mission d'évaluation)**
- **L'effet macro-économique du FEDER sur leurs évolutions est difficilement appréciable à ce jour à partir des indicateurs de résultats des 3 PO** dans la mesure où les indicateurs de résultat retenus dans les PO sont par construction applicables à l'échelle du territoire et non uniquement et directement liés aux opérations.
- **Les données de résultats non directement liés aux opérations pour l'année 2020 ne devaient être disponibles** qu'au cours de l'année 2022 car les délais de production statistique des opérateurs nationaux sont généralement d'une ou deux années.

3.2 Dans quelle mesure, les interventions du PO FEDER et du PDR FEADER ont-elles contribué à apporter une plus – valeur à la politique évaluée ?

- **Concernant le FEDER :**
 - Sans le FEDER, la majorité des bénéficiaires (acteurs de la recherche publique, entreprise, structures d'interface) n'aurait pas initié et mené à bien leur projet.
 - Effet déclencheur des projets sur la décision de lancer les projets et leur mise en œuvre sur les acteurs publics et les entreprises.
 - Effet levier financier / amplificateur des montants mobilisés pour les acteurs de la recherche et les entreprises.
 - Le FEDER permet d'accroître l'ambition des projets.
- **Concernant le FEADER :**
 - Les entretiens de cadrage ont mis en évidence que le fond avait été mobilisé avant tout, en matière d'innovation, via le PEI « Programme Européen pour l'Innovation », et notamment le soutien de 7 Groupes Opérationnels (GO) dont les objectifs sont de développer des partenariats entre les acteurs en matière d'innovation.
 - Le taux de programmation de 53 % et le stade d'avancement des projets ne permettent pas d'apporter une analyse robuste au stade de l'étape 1 de l'évaluation.

3.3 Comment les effets et impacts du FEDER sont-ils obtenus en matière d'innovation (liens de causalité, logique d'intervention, théorie du changement) ?

- **Les principaux effets et impacts au niveau des acteurs publics sont liés aux éléments suivants :**
 - Dialogue constructif et efficace avec les équipes Région au lancement du projet et liens étroits construits avec les différentes structures du territoire et les partenaires
 - Fort soutien de l'investissement qui ne serait pas réalisé sans le FEDER (développement d'infrastructures, acquisition d'appareils de très haute technicité permettant de mener des recherches de niveau international...)
 - Soutien aux projets collaboratifs
- **Les principaux effets et impacts au niveau des entreprises**
 - Accompagnement et ingénierie de projets associés aux financements pour mener à bien le projet, notamment par les services de la Région
- **Les principaux effets et impacts au niveau des structures d'interface :**
 - Accompagnement pour mener à bien le projet, notamment par les services de la Région
 - Proximité avec les porteurs de projet, capacité à identifier les besoins et l'inscription du projet d'innovation en cohérence avec ces derniers
 - Les structures disposent des compétences et des soutiens financiers nécessaires, sont à l'écoute des évolutions des sujets d'intérêt et sont à l'écoute de leurs bénéficiaires.

3.4 Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

- **Les taux de satisfaction des deux enquêtes sont globalement très satisfaisants, et de nombreux témoignages très positifs ont été formulés à l'attention des équipes en charge de la mise en œuvre des PO. Une large majorité des acteurs de la recherche publique ont indiqué qu'ils atteindront complètement les objectifs de leurs projets.**
- ...mais Les acteurs de la recherche publique, comme les structures intermédiaires, ont indiqué en large majorité que les modalités liées au FEDER sont compliquées, notamment en ce qui concerne la gestion du dossier de financement (suivi et clôture).
- ...mais pour les entreprises, elles gagneraient à être améliorées sur certains points, notamment lors du montage du dossier et le suivi du projet. Les points qui sont importants et jugés peu adaptés par les bénéficiaires sont au global peu nombreux, on retrouve seulement le renseignement du dossier de demande d'aide.
- **La majorité des acteurs de la recherche publique a indiqué que leur projet était dans les temps par rapport à leur calendrier initial, malgré la crise sanitaire et la longueur d'instruction des dossiers qui ont pu ralentir d'autres bénéficiaires.**
- **En outre, les structures d'interface ont mis en avant les difficultés liées aux modalités de versement des fonds, qui requièrent une trésorerie importante. Les entreprises ont des avis plus nuancés.**
 - Les modalités de financement (taux, types de dépenses, montant de l'aide, etc.) semblent aussi adaptées selon les bénéficiaires.
 - Enfin concernant le circuit de gestion, délais de paiement et de versement des fonds, le critère est jugé plutôt comme positif par les bénéficiaires et ne fait pas parti des objets négatifs remontés.

3.5 Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis d'atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?

- **L'intervention FEDER reste pertinente au regard des objectifs initiaux, mais de manière apparemment plus ciblée que dans la présentation des objectifs initiaux :**
 - Les trois priorités principalement financées pour les acteurs de la recherche publique sont l'investissement dans les équipements de recherche et d'innovation, le soutien aux programmes structurants et le renforcement des équipes de recherche à travers un soutien aux dépenses de personnels affectés aux projets co-financés.
 - Le FEDER a principalement financé des projets d'innovation, des activités de recherche et d'innovation, et des projets transversaux (sensibilisation, accompagnement, etc.) dans les structures d'interface. La majorité d'entre elles estiment d'ailleurs que le recours au FEDER a eu ou aura des impacts positifs pour les bénéficiaires ultimes en matière de recherche et d'innovation.
- **Du point de vue de la logique d'intervention la nature des projets soutenus dans les entreprises apparaît adaptée pour atteindre les résultats et objectifs fixés. La nature des projets soutenus apparaît adaptée au regard des différents besoins exprimés par les acteurs interrogés.**
- **Ces éléments doivent être mis en perspective au regard de la crise sanitaire qui a pu faire émerger de nouveaux besoins à prendre en compte et aussi ralentir la programmation.**

3.6 Dans quelle mesure les taux de cofinancement européens fixés à ces dispositifs ont été suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union européenne 2020 ?

- **Le caractère incitatif du FEDER réside dans son effet de levier financier (capacité à mobiliser d'autres financements) et dans son effet accélérateur de la réalisation du projet (temporalité du projet est capital dans un projet d'innovation).**
- **Le caractère incitatif ne semble pas résider dans les taux de cofinancements ou montants de l'aide, mais plutôt du côté des effets de levier du FEDER sur la mise en œuvre des projets (décision de lancer le projet et envergure du projet).**
- **Pour les acteurs de la recherche publique, la possibilité, via le financement, de recruter du personnel qualifié et de procéder à l'achat de matériel technologique a été décisif. Le co-financement du FEDER est utile pour augmenter le montant total d'investissement, qui est principalement constitué d'autofinancement et d'autres aides publiques régionales.**
- **Les montants proposés par le FEDER ont permis à la majorité des structures d'interface de se décider à lancer puis mettre en œuvre leurs projets et, ainsi, de contribuer aux objectifs des programmes opérationnels FEDER. Bien que le FEDER n'ait pas spécifiquement permis aux structures d'interface d'accéder à d'autres financements, il était tout de même compatible avec les fonds nationaux et régionaux de soutien à l'innovation et la recherche.**

3.7 Dans quelle mesure l'intervention est cohérente avec les autres dispositifs régionaux ou nationaux ?

- **L'intervention est cohérente avec les autres dispositifs régionaux ou nationaux :**
 - Concernant la complémentarité de l'intervention du FEDER avec d'autres dispositifs d'aide à l'innovation, deux tiers (65 %) des répondants indiquent que l'aide FEDER a permis de faciliter la mobilisation d'autres sources de financement utiles à la réalisation du projet.
 - Les deux sources de financement complémentaires au dispositif du FEDER les plus mobilisées par les répondants de la recherche publique sont d'une part, l'autofinancement via les fonds propres et d'autre part, les autres aides publiques régionales via le CPER et les AAP.
 - Dans 55 % des cas, les entreprises enquêtées ont mobilisé d'autres financements publics, il s'agit après l'autofinancement de la seconde modalité la plus citée. Les entreprises interrogées citent d'abord les aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, puis de Bpifrance, le CIF, le CIR ou encore de l'ANRT (conventions CIFRE).

3.8 Quels sont les impacts observés ?

- **Les résultats et impacts observés à ce stade (sur 31 % de projets achevés et une majorité de projets encore en cours) varient selon les grands types de bénéficiaires soutenus :**
 - Concernant l'impact de l'aide FEDER sur les acteurs de la recherche publique, les trois aboutissements principaux sont l'augmentation du nombre de publications scientifiques publiées, la restructuration, l'aménagement et la construction de surfaces dédiées aux activités de recherche et d'innovation, et l'augmentation de thèses soutenues.
 - Les projets portés par les structures d'interface ont permis, ou permettront principalement, entre autres, de développer l'innovation dans les entreprises et de renforcer la compétitivité des PME-TPE, sans que ces effets puissent être quantifiables par manque de suivi des projets.
 - Des projets qui ont permis d'accroître la visibilité des entreprises au niveau régional, ont permis aux entreprises de développer de nouveaux marchés et de nouveaux clients et qui semblent impacter positivement le CA, élément également identifié dans le cadre de l'analyse contrefactuelle.
- **On observe peu d'effets à ce stade sur les partenariats européens.**

4 Les recommandations

4.1 Tableau de synthèse des recommandations

L'ensemble des investigations réalisées ont permis de formaliser 6 thèmes de recommandations qui sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 Présentation des recommandations de l'évaluation

Recommandation	Acteurs / niveau d'interpellation	Temporalité
1. Mettre en place des AAP et assurer un suivi en continu des DAS permettant d'améliorer l'animation et l'émergence de projets sur l'ensemble des DAS dans une logique de spécialisation et en cohérence avec le futur SRDEII.	Autorité de gestion	En amont, au lancement des AAP, et en continu
1a. Mettre en place des AAP qui combinent des entrées thématiques par DAS et nature de projets afin de s'assurer d'une émergence de projets sur l'ensemble des DAS de la S3 tout en répondant à la diversité des besoins		
1b. Assurer un suivi en continu des DAS couverts par les projets d'innovation soutenus par le co-financement FEDER et ajuster en fonction les modalités d'animation et d'émergence de projets (AAP, animation de l'écosystème, communication ciblée, ...)		
2. Améliorer le dispositif global de suivi et de pilotage	Autorité de gestion	Dès que possible, au lancement du PO et en continu
2.a. Sécuriser la méthode de quantification des cibles des indicateurs afin de disposer d'un vrai dispositif de suivi, pilotage et évaluation en continu des réalisations et des résultats		
2.b. Mettre en place un dispositif de suivi dans le temps des bénéficiaires directs et ultimes des soutiens FEDER (plus spécifiquement les entreprises)		
2.c. Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation en continu du PO afin de mesurer et qualifier les effets afin d'aider à l'animation et au pilotage du programme		
2d. Communiquer sur les bonnes pratiques observées au sein des AG en Europe en matière de mise en place de systèmes de gestion et suivi des indicateurs de réalisation et de résultat pour la programmation 2021-2027	Commission européenne	1er semestre 2022
3. Requestionner l'effet levier des actions portées par les structures interface pour maximiser l'effet et l'impact des projets en matière d'innovation, en intégrant des critères de performance pour la sélection des projets dans le cadre des AAP	Autorité de gestion	Au lancement des AAP
4. Envisager le soutien des projets d'innovation pour des Grandes Entreprises en logique de prêt ou de combinaison prêt/subvention	Autorité de gestion	Au lancement du PO
5. Soutenir des actions d'appui et d'accompagnement opérationnel à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'innovation dans les TPE/PME	Autorité de gestion	Au lancement des AAP
6. Alléger, dans la mesure du possible, les démarches administratives nécessaires pour le FEDER, notamment sur le suivi du financement, et surtout sur les étapes de montage et clôture des dossiers et assurer une meilleure communication sur les modalités du FEDER (accès, suivi, clôture) en interne	Autorité de gestion	Dès que possible et pour le moyen terme du point de vue de la mise en œuvre du PO 2021-2027

4.2 Présentation détaillée des recommandations

4.2.1 Recommandation 1 : Mettre en place des AAP et assurer un suivi en continu des DAS permettant d'améliorer l'animation et l'émergence de projets sur l'ensemble des DAS dans une logique de spécialisation et en cohérence avec le futur SRDEII

Constats issus de l'évaluation :

- Plus de 83 % des projets et 78 % des montants UE programmés sont concentrés dans des thématiques distinctes des S3 respectives
- Tous les DAS de la S3 n'ont pas été adressés avec le même niveau d'investissement financier. Certains n'ayant pas fait l'objet de co-financement FEDER en matière d'innovation.
- Cela interroge sur les modalités d'animation et d'appui à l'émergence de projets d'innovation permettant d'adresser l'ensemble des DAS

(voir chapitre 2.3 « État d'avancement et analyses des opérations en lien avec les S3 » du rapport final)

Recommandations associées	Acteurs / niveau d'interpellation	Champs	Temporalité
<p>1. Mettre en place des AAP et assurer un suivi en continu des DAS permettant d'améliorer l'animation et l'émergence de projets sur l'ensemble des DAS dans une logique de spécialisation et en cohérence avec le futur SRDEII.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des AAP qui combinent des entrées thématiques par DAS et nature de projets afin de s'assurer d'une émergence de projets sur l'ensemble des DAS de la S3 tout en répondant à la diversité des besoins • Assurer un suivi en continu des DAS couverts par les projets d'innovation soutenus par le co-financement FEDER et ajuster en fonction les modalités d'animation et d'émergence de projets (AAP, animation de l'écosystème, communication ciblée, ...) 	Autorité de gestion	Régional	Dès que possible, au lancement du PO et en continu

4.2.2 Recommandation 2 : Améliorer le dispositif global de suivi et de pilotage

Constats issus de l'évaluation :

- Une analyse des indicateurs, notamment des niveaux d'atteinte des valeurs cibles, qui n'a pas pu être réalisée dans le cadre de la présente évaluation du fait de méthodes de quantification peu fiables
- Une partie des réalisations qui ne fait pas l'objet de suivi. C'est notamment le cas pour les actions collectives, portées par des structures interfaces qui ne font pas de suivi des bénéficiaires ultimes.
- Une analyse des réalisations et des résultats qui s'est formalisée au moment de l'évaluation et en fin de programmation. Ce qui ne permet pas de mobiliser cette analyse pour aider au pilotage, à l'animation voire à l'adaptation des principes d'intervention du FEDER

(voir chapitre « 3.1 Est-ce efficace ou pas ? » du rapport final)

Recommandations associées	Acteurs / niveau d'interpellation	Champs	Temporalité
<p>2. Améliorer le dispositif global de suivi et de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser la méthode de quantification des cibles des indicateurs afin de disposer d'un vrai dispositif de suivi, pilotage et évaluation en continu des réalisations et des résultats • Mettre en place un dispositif de suivi dans le temps des bénéficiaires directs et ultimes des soutiens FEDER (plus spécifiquement les entreprises via le recours à des enquêtes) notamment sur les résultats engendrés • Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation en continu du PO afin de mesurer et qualifier les effets afin d'aider à l'animation et au pilotage du programme • Communiquer sur les bonnes pratiques observées au sein des AG en Europe en matière de mise en place de systèmes de gestion et suivi des indicateurs de réalisation et de résultat pour la programmation 2021-2027 	Autorité de gestion Commission européenne	Régional	Lors de l'élaboration du DOMO et tout au long de la mise en œuvre du PO

4.2.3 *Recommandation 3 : Requestionner l'effet levier des actions portées par les structures interface pour maximiser l'effet et l'impact des projets en matière d'innovation, en intégrant des critères de performance à l'émergence de projets d'innovation pour la sélection des projets dans le cadre des AAP*

<p>Constats issus de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation qui a mis en évidence la difficulté à apprécier de manière objective et quantitative les actions portées par des structures interface, notamment par un manque de suivi des impacts auprès des bénéficiaires ultimes et également du fait d'une nature d'opérations qui peuvent ne pas concourir directement à l'émergence de projets d'innovation notamment dans les entreprises (Exemple : diffusion de supports de veille...) <p>(Voir chapitre « 3.5 Quels sont les résultats et impacts » du rapport final)</p>			
Recommandations associées	Acteurs / niveau d'interpellation	Champs	Temporalité
<p>3. Requestionner l'effet levier des actions portées par les structures interface pour maximiser l'effet et l'impact des projets en matière d'innovation, en intégrant des critères de performance à l'émergence de projets d'innovation pour la sélection des projets dans le cadre des AAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire les actions des structures d'interface avec un accompagnement plus opérationnel et global, notamment des entreprises, pour faire émerger des dynamiques et projets d'innovation. • S'engager dans une réflexion de mise en place de conventions d'objectifs et moyens avec les structures d'interface permettant une meilleure appréhension des impacts du FEDER auprès des bénéficiaires ultimes 	Autorité de gestion	Régional	Au lancement des AAP

4.2.4 *Recommandation 4 : Envisager le soutien des projets d'innovation pour des Grandes Entreprises en logique de prêt ou de combinaison prêt/subvention*

<p>Constats issus de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La phase de cadrage de l'évaluation a mis en exergue une concentration relativement importante des co-financement FEDER sur des projets aux volumes financiers conséquents portés par des Grandes Entreprises (GE) • Une concentration d'un tiers des montants UE autour de bénéficiaires portant des projets de plus de 2 M€ • L'évaluation interroge compte-tenu des montants alloués de la pertinence de cette affectation des co-financements (en mode subvention) compte-tenu aussi des natures d'entreprises bénéficiaires (disposant de moyens d'investissements en propre) <p>(Voir compte-rendu de la réunion 1 du COPIL)</p>			
Recommandations associées	Acteurs / niveau d'interpellation	Champs	Temporalité
<ul style="list-style-type: none"> • 4. Envisager le soutien des projets d'innovation pour des Grandes Entreprises en logique de prêt ou de combinaison prêt/subvention 	Autorité de gestion	Régional	Au lancement du PO

4.2.5 *Recommandation 5: Soutenir des actions d'appui et d'accompagnement opérationnel à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'innovation co-financés par le FEDER dans les TPE/PME*

Constats issus de l'évaluation :			
<ul style="list-style-type: none"> L'analyse a mis en exergue le lien clé entre la qualité de l'accompagnement opérationnel des porteurs et la réussite et les impacts positifs de projets co-financés. Les entreprises interrogées ont toute mise en évidence un besoin d'appui et d'accompagnement dans les phases d'émergence, de mise en œuvre de leurs projets d'innovation 			
(Voir chapitre « 3.1.4.2 Principaux enseignements de l'enquête en ligne auprès des entreprises » du rapport final)			
Recommandations associées	Acteurs / niveau d'interpellation	Champs	Temporalité
5. Soutenir des actions d'appui et d'accompagnement opérationnel à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'innovation co-financés par le FEDER dans les TPE/PME <ul style="list-style-type: none"> Engager une réflexion en cohérence avec le futur SRDEII pour prévoir un guichet / réseau d'accompagnement renforcé 	Autorité de gestion	Régional	Tout au long de la mise en oeuvre du PO

4.2.6 *Recommandation 6: Alléger, dans la mesure du possible, les démarches administratives nécessaires pour le FEDER, notamment sur le suivi du financement, et surtout sur les étapes de montage et clôture des dossiers et assurer une meilleure communication sur les modalités du FEDER (accès, suivi, clôture) en interne*

Constats issus de l'évaluation :			
<ul style="list-style-type: none"> Les entretiens et discussions avec les différentes parties prenantes ont mis en évidence des difficultés rencontrées par les services de l'AG et les bénéficiaires au moment des étapes de dépôt des demandes et également au moment des soldes des projets (CSF) Les bénéficiaires ont également exprimé une attente quant à disposer d'une information plus régulière sur le traitement administratif et financier de leurs dossiers 			
(Voir chapitre « 3.2 Est-ce efficient ou pas ? » du rapport final)			
Recommandations associées	Acteurs / niveau d'interpellation	Champs	Temporalité
6. Alléger, dans la mesure du possible, les démarches administratives nécessaires pour le FEDER, notamment sur le suivi du financement, et surtout sur les étapes de montage et clôture des dossiers et assurer une meilleure communication sur les modalités du FEDER (accès, suivi, clôture) en interne	Autorité de gestion	Régional	Dès que possible et pour le moyen terme du point de vue de la mise en œuvre du PO 2021-2027

technopolis
group 

www.technopolis-group.com